



relance par un organisme inconnu

Par **sergio13**, le **05/03/2013 à 18:19**

Bonjour, voilà, mon cas, le 22/01/2013 à 15h650, j'ai reçu un appel inconnu d'une personne me disant; "voilà vous devez la somme de 7500e+2500e d'intérêt pour un crédit revolving, ou vous avez cessé de payer en 2006 " je lui est posé la question,; quel organisme, vous qui êtes vous, sur quel dossier" la personne n'a pas su me répondre, seulement me dire, que ce je demandai était confidentiel, et ma dit de toute façon, nous saisissons votre compte, vos meubles, je lui alors dit, que j'étais au RSA, et que je voudrais bien avoir ce dossier en main. Depuis aucune réponse, je ne sais absolument pas ce que ça peut être. Que dois-je faire ?? Merci de votre réponse.

Par **DefendezVous**, le **08/03/2013 à 00:42**

Attention, attention!!!

Il s'agit d'un organisme de recouvrement qui a:

- 1- soit été mandaté par un établissement de crédit
- 2- soit racheté la créance elle-même et en réclame le paiement

Compte tenu de la date, la créance est prescrite!! Vous ne devez rien. Surtout s'il s'agit de revolving!

Dans le cadre de ma profession (avocat), je connais bien les pratiques des organismes de recouvrements mandatés par les banques. Il s'agit d'intimidation.

Ne payer rien, car en payant vous risquez de reconnaître l'existence de la dette.

Pour l'instant vous n'avez pas besoin d'un avocat, il vous faire un courrier en leur disant que la prescription biennale est acquise.

Il vont vous répondre que la prescription est trentenaire (GROS LOL)

Vous leur répondrai, qu'au pire la prescription est devenue quinquennale depuis 2008 et qu'avec les dispositions transitoires la créance sera prescrite le 19 juin 2013 (Si vous ne comprenez pas ces aspects techniques, ne vous en faites pas, eux ils le comprennent très bien)

Si vous êtes au RSA, il y a des chances qu'on vous laisse tranquille. Mais en tout cas, ne

payez rien!
Bien à vous,

Par **sergio13**, le **08/03/2013** à **12:22**

Merci, pour votre réponse qui me rassure un peu,mais je ne peut pas leur faire un courrier,car pas d'adresse,aucune autre information sur cet organisme,si ce dernier me recontacte,je ne manquerai pas de vous faire la suite des évènements, merci encore.